

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : 2023.04.07.204.PENET.GSM
Date du repérage : 07/04/2023

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale.

Extrait du CCH : R.111-2 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : Loire-Atlantique
Adresse : 17 rue du Général de Goyon
Commune : 44100 NANTES

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Etage RDC, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : Mr PENET
Adresse : 17 rue du Général de Goyon
44100 NANTES

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : Mr PENET
Adresse : 17 rue du Général de Goyon
44100 NANTES

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : SAINT MARTIN grégory
Raison sociale et nom de l'entreprise : OUEST EXPERTISE
Adresse : 10 RUE JACK LONDON
44405 REZE CEDEX
Numéro SIRET : 478697485
Désignation de la compagnie d'assurance : ... GAN
Numéro de police et date de validité : 211.201.576 / 31.12.2023

Surface habitable en m² du lot

Surface habitable totale : 59,97 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-dix-sept)
Surface au sol totale : 61,39 m² (soixante et un mètres carrés trente-neuf)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Mr PENET

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
0 - Garage	-	32,36	
1 - Séjour	18,70	20,12	Hauteur inférieure à 1,80m
1 - Cuisine	10,18	10,18	
2 - Palier	2,33	2,33	
2 - Chambre 1	12,48	12,48	
2 - Salle d'eau/wc	4,61	4,61	
2 - Chambre 2	11,67	11,67	

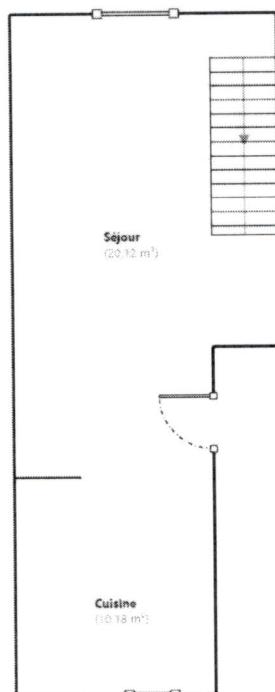
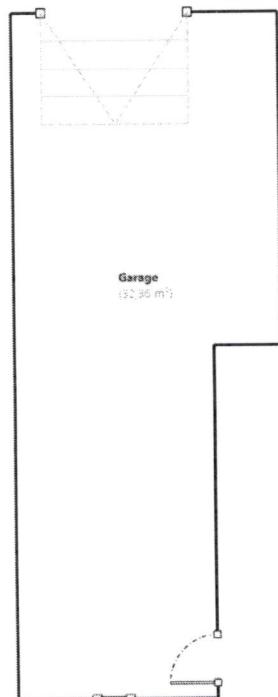
Surface habitable totale : 59,97 m² (cinquante-neuf mètres carrés quatre-vingt-dix-sept)
Surface au sol totale : 61,39 m² (soixante et un mètres carrés trente-neuf)

Fait à **NANTES**, le **07/04/2023**

Par : **SAINT MARTIN grégory**

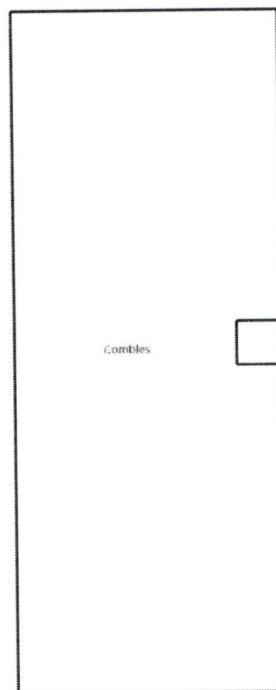
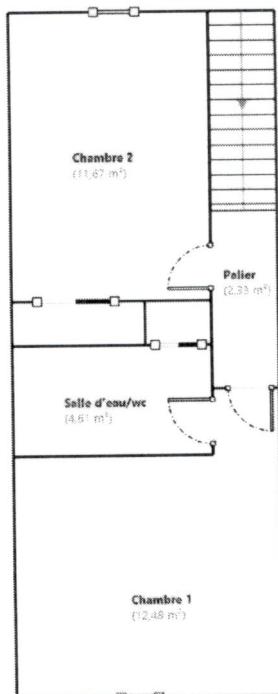
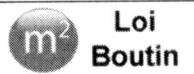


10, Rue Jack London
44405 REZE CEDEX
Tél. 02 40 26 20 20
Fax. 02 40 26 20 21
SIRET 478 697 486 00041 - APE 7120B



Certificat de surface

n° 2023.04.07.204.PENET.GSM



**DEKRA**

CERTIFICAT

DE COMPÉTENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

Grégory SAINT MARTIN

est titulaire du certificat de compétences N°DTI3499 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	16/10/2018	15/10/2023
- Diagnostic amiante sans mention	29/01/2019	28/01/2024
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	06/12/2018	05/12/2023
- Diagnostic de performance énergétique	26/12/2018	25/12/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	06/12/2018	05/12/2023
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	16/10/2018	15/10/2023

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des opérations de risques diagnostiques au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2010 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de réparation et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examens visuels sous pression dans les immeubles bâties et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'Installation de gaz en complément de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 16 décembre 2011 ; Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY
Bagneux, le 06/02/2019



Numéro d'accréditation :
4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le présent document est une copie électronique d'un document original. Il peut être modifié sans préavis. Toute modification doit être validée par l'organisme de certification.

Seule la version originale du certificat sera considérée comme la version officielle.

DEKRA Certification SAS * 5 avenue Garlande – F92220 Bagneux * www.dekra-certification.fr